Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260424-20260401-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12
Secrétaire de séance : Jean-Marc DAVID
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 12
Nombre de Voix : 12 + 3 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. FONTAINE Bertrand, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme. HELOU Fabienne, M. FOUR Éric.

Absents excusés : Mme LE GOFF Véronique, M. DEFFAINS Jérémy, Mme. GAUTIER Linda

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme LE GOFF Véronique à Mme RESCAN LAURENCE, M. DEFFAINS Jérémy à M. ESNAULT Christophe, et Mme. GAUTIER Linda à M. HENRY Serge.

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260401

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2025 – Commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260424-20260401-DE

Considérant que les chiffres figurant au Compte de Gestion 2025 établi par M. le Receveur municipal et ceux du Compte Administratif 2025 établis par M. le Maire, concordent ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du receveur municipal pour le budget 2025 de la commune.

Ce compte de gestion, visé, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion est disponible en annexe

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :